



# COORDONNATEUR SERVICE DE L'URBANISME

Concours no. : URB-08-11-2021  
(Poste permanent à temps complet)

## LE POSTE

Sous l'autorité de la direction générale, votre rôle consiste à planifier, coordonner et contrôler l'application du plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme. Vous jouez un rôle déterminant dans les développements résidentiels et commerciaux en plus de vous assurer que l'aménagement du territoire est conforme au plan d'urbanisme. Vous vous assurez également de la conformité des projets et travaux à la réglementation applicable et au Code national du bâtiment; vous émettez des permis et certificats d'autorisation au nom de la Ville. Vous êtes constamment en relation avec les citoyens et vous supervisez deux employés syndiqués à temps complet.

## LES QUALIFICATIONS

- Être détenteur d'un diplôme pertinent (DEC ou baccalauréat en urbanisme ou en aménagement du territoire);
- Posséder de cinq (5) à huit (8) ans d'expérience dans des fonctions similaires;
- Posséder de l'expérience en gestion du personnel;
- Être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec serait un atout;
- Être doté de qualités distinctives, telles qu'être autonome dans son travail et avoir un bon sens de l'organisation, avoir des habiletés à gérer plusieurs dossiers simultanément et à établir des priorités d'intervention, la capacité de travailler en équipe, des aptitudes dans les relations avec le public ainsi que faire preuve de diplomatie et de discrétion, avoir de bonnes habiletés au niveau de la communication verbale et écrite, de bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction, avoir une excellente maîtrise du français écrit, en plus d'être à l'aise avec un environnement informatisé (géomatique, MS Office, etc.).

## LA RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont établies selon la politique actuelle en vigueur pour le personnel cadre de la Ville de Port-Cartier. Le salaire annuel se situe entre 77 000\$ et 97 000\$. Une gamme intéressante d'avantages sociaux est également offerte.

La Ville de Port-Cartier est située sur la Côte-Nord, en bordure du fleuve St-Laurent. Les défis y sont donc nombreux et intéressants! La proximité des parcs naturels, des plages, du bord de l'eau et des montagnes en font un endroit idéal pour pratiquer les activités de plein air. L'accessibilité des infrastructures et des commodités offre aux citoyens une excellente qualité de vie. La Ville de Port-Cartier est reconnue pour son dynamisme : les activités sportives et culturelles sont omniprésentes et pour tous les goûts.

Les personnes intéressées devront soumettre un curriculum vitae, accompagné d'une copie de toutes les attestations d'études requises, au plus tard, **le 12 novembre 2021** à l'adresse suivante :

**Service des ressources humaines  
VILLE DE PORT-CARTIER  
40, avenue Parent  
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5  
✉: [emploi@villeport-cartier.com](mailto:emploi@villeport-cartier.com)**